

## Aktualités du SEVF...



À quelques jours de la semaine de relâche de la très grande majorité des membres du SEVF, beaucoup de mouvements se font sentir et ressentir dans les activités syndicales. Tout d'abord, suite à l'assemblée générale du 28 janvier dernier, les Statuts & règlements du SEVF ont été modifiés... de même que le Règlement relatif aux élections des membres du Conseil exécutif de notre syndicat. **Plus loin, dans L'abCD, vous retrouverez ce qui est prévu pour les élections des membres du CE du SEVF (élections qui auront lieu en mars prochain).**

Du côté des relations du travail, actuellement, beaucoup de nos membres reçoivent des **mesures disciplinaires** (avec un ou plusieurs jours de suspension) parce qu'ils ont décidé de prendre des **congés sans solde pour partir en voyage malgré l'interdiction de l'employeur** (directions et CSS). Même si ce type de congé n'est pas permis au niveau de notre convention collective, le SEVF tente toujours de défendre ses membres adéquatement étant donné que ce type de congé peut certainement faire partie de meilleures conditions de travail (face à une tâche qui est loin de s'alléger!).

Parlant de congés, le SEVF et le CSS ont entamé et poursuivent des discussions concernant la manière d'**inclure les nouveaux postes réguliers temps plein à statut particulier (E2) dans les prochaines affectations printanières**. Et comme les postes E2 sont en majorité créés à partir des différents types de congés, il est fort possible que **les dates limites pour faire une demande de tels congés soient devancées**. Il faudra donc surveiller les diverses infos en provenance du SEVF à ce sujet dans les prochaines semaines. Aussi concernant les affectations, le SEVF travaille également pour avoir une **période de consultation pour les enseignantes et enseignants spécialistes du primaire (tâche 2025-2026)**. Des discussions auront aussi lieu avec l'employeur concernant **les tâches pour les postes « annexe 49 » du primaire** étant donné que la dernière négociation nationale a quelque peu modifié cette annexe.

## Calendrier scolaire 2026-2027 –

Secteur des jeunes

Document 2425-CD-029



Lors du Conseil de délégués (CD) du 11 février dernier, la **consultation concernant le calendrier scolaire 2026-2027 du secteur des jeunes** a été lancée. Les personnes déléguées ont **jusqu'au lundi 24 février 16h30 pour faire parvenir leurs propositions d'amendements** des collègues de leur établissement.

Petite particularité à souligner : comme des **élections provinciales sont prévues le lundi 5 octobre 2026, la journée pédagogique transformable T3 devra être placée à cette date**. Pour le reste, il faut se référer aux divers encadrements faisant partie de la convention collective ou du régime pédagogique pour faire des propositions d'amendements valables.

Les **propositions d'amendements du SEVF** concernant ce calendrier seront **adoptées lors du CD virtuel du 11 mars prochain**. Ces propositions seront soumises au CSS qui aura probablement aussi reçu des propositions d'amendements du comité de parents. La décision finale sur ce calendrier sera prise ultérieurement par le Conseil d'administration de notre CSS.

## Élections au Conseil exécutif du SEVF



Étant donné que les membres du CE du SEVF en sont à leur troisième et dernière année de mandat, il y aura des **élections en mars prochain pour élire un nouveau CE pour notre syndicat**. À partir des modifications qui ont été apportées aux Statuts & règlement ainsi qu'au Règlement relatif aux élections des membres de notre CE, le comité d'élections du SEVF a établi un **projet de calendrier pour cette période électorale**. Ce projet a été présenté aux personnes déléguées et un **résumé de celui-ci se retrouve à la fin de L'abCD dans la partie 1, 2, 3... Go!**

## Évaluation des apprentissages

Document 2425-CD-027

Document 2425-CD-028

Suite à la **2<sup>e</sup> consultation** menée par notre Fédération, la FSE-CSQ, en lien avec son **Offensive pédagogique et professionnelle**, le SEVF a présenté aux personnes déléguées les **résultats concernant cette consultation portant sur l'évaluation des apprentissages au secteur des jeunes**. Pour le SEVF, **526 répondantes et répondants** ont participé à cette consultation, ce qui est excellent!

Parmi ces résultats, il faut souligner que :

- **82,5%** de nos membres sont favorables à une **réduction du nombre de bulletins** à produire annuellement (2 bulletins au lieu de 3);
- **61,3%** souhaiteraient **changer la pondération** pour qu'elle soit de 40% à la 1<sup>re</sup> étape et de 60% à la 2<sup>e</sup>;
- **58,9%** sont d'avis pour que les **deux étapes ainsi modifiées comportent un nombre de jours de classe**

**équivalent** (33,5% souhaiteraient un nombre de jours plus importants pour la 2<sup>e</sup> étape);

- **57,8%** de nos membres **repousseraient la 1<sup>re</sup> communication aux parents à la mi-novembre** (et 22,6% la maintiendrait à la mi-octobre).

Ces résultats ont également été présentés aux Services éducatifs (SÉ) du CSS lors d'une réunion du Comité des politiques pédagogiques. À noter que, lors de cette présentation, les SÉ se sont montrés tout à fait d'accord avec l'opinion exprimée par nos membres lors de ce sondage. Pour le reste, **la FSE-CSQ continuera à faire des représentations auprès du Ministère de l'Éducation dans le sens des résultats de ce sondage** (puisque les résultats au niveau national sont similaires à ceux du SEVF).

Et puisqu'il était question d'évaluation des apprentissages lors du dernier CD du mois de février, le SEVF en a profité pour faire une brève présentation concernant la **Gestion axée sur les résultats** (GAR) : son historique, ses effets sur l'enseignement et sur le personnel enseignant. Il a été aussi question du fait qu'**une autre gestion est possible** concernant notre système éducatif québécois. Une autre gestion qui devrait faire en sorte **que nous passions d'une gestion « axée » sur les résultats vers une gestion « aidée » par les résultats** et tenant compte du jugement professionnel ainsi que de l'expertise du personnel enseignant (en accordant autant de valeur aux données qualitatives qu'aux données quantitatives). Pour plus de détails, il faut parcourir le document remis aux personnes déléguées.

## **F**ormation continue



Depuis l'adoption du projet de loi 40, **le personnel enseignant est obligé de faire 30 heures de formation continue par cycle de 2 années** et, selon la Loi sur l'instruction publique (LIP), ce cycle doit débiter le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année impaire. Donc, **le cycle actuel a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et se terminera le 30 juin 2025** (donc à la fin de la présente année scolaire).

Rappel important concernant **ce qui constitue des activités de formation continue (selon la LIP)** : participation à une activité structurée comme un cours, un séminaire, un colloque, une conférence (et cette activité peut être organisée par le Ministère, le CSS, l'établissement scolaire ou autre organisme). À noter également que la lecture d'ouvrages spécialisés comme toute participation à titre de formatrice ou formateur à une telle activité peuvent aussi être reconnues dans les 30 heures.

Même si, au cours des derniers mois, l'adoption du projet de loi 23 a accru les pouvoirs des directions d'établissements, du CSS et du Ministère en ce qui a trait à la formation continue, il est essentiel de se rappeler que, en vertu de l'article 96.21 de

la LIP, la direction d'établissement voit à l'organisation des **activités de perfectionnement des membres du personnel convenues avec ces derniers** (donc, il y a une obligation de consultation). Et parlant d'obligation de consultation, il faut aussi souligner que **le contenu de nos journées pédagogiques est un objet de consultation au conseil d'école (ou de centre)**. Donc, nous avons toujours une place – importante à prendre! – pour exercer une influence!

## Journée internationale des droits des femmes

Lors du dernier CD, les personnes déléguées de chaque établissement ont pu recevoir **l'affiche de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars 2025)**. Du même coup, elles ont reçu une petite **fiche explicative** de cette affiche qui souligne plusieurs éléments sous le thème « **Encore en lutte** » :

- Les droits des femmes qui demeurent durement acquis... malgré le temps qui avance;
- Aucun relâchement n'est permis dans les luttes pour les droits des femmes;
- La liberté des femmes de décider de leur corps et de leur vie;
- La construction d'un monde où personne n'est laissé derrière;
- L'affirmation d'une solidarité plus forte que jamais!

## Offensive pédagogique et professionnelle – 3<sup>e</sup> consultation – L'utilisation des écrans



Nous en sommes déjà rendus à la **3<sup>e</sup> consultation en lien avec notre Offensive pédagogique et professionnelle** (offensive faite en partenariat avec notre Fédération, la Fédération des syndicats de l'enseignement, FSE-CSQ). Après avoir fait de courts sondages sur les incivilités et sur l'évaluation des apprentissages au secteur des jeunes, **le SEVF a fait parvenir un courriel à tous ses membres du secteur des jeunes pour qu'ils puissent répondre à une consultation tout aussi brève concernant l'utilisation des écrans**. À noter : cette consultation a pris fin le lundi 17 février 2025.

**Cette consultation** a tout de même un cachet particulier car elle **permettra à notre Fédération de porter la voix du personnel enseignant afin que la commission parlementaire spéciale**, mise sur pied par le gouvernement caquiste, **tienne compte des résultats de ce sondage avant la rédaction de son rapport final**. Plus nous aurons été nombreuses et nombreux à y répondre et plus notre opinion aura du poids!

## P

### erfectionnement

Même si « formation continue » et « perfectionnement » sont synonymes, nous faisons ici une distinction pour la présente publication de *L'abCD* car nous devons vous faire part d'un point particulier qui a été discuté au **Comité de perfectionnement** (entre les personnes représentantes du SEVF et du CSS). En effet, **il a été discuté du fait que certains membres du personnel enseignant s'inscrivaient à des perfectionnements (ex. colloque) en payant avec leur carte de crédit personnelle.**

Or, comme les remboursements du CSS proviennent après que l'enseignante ou l'enseignant ait participé à son activité de perfectionnement (ou de formation continue), **il se pourrait que le CSS ne rembourse pas celle ou celui qui ne participe pas à l'activité** (par exemple, en raison d'absence due à une invalidité). Donc, **le SEVF invite ses membres à ne pas payer de telles formations ou perfectionnements avec leur carte de crédit personnelle.** Mais comme il est fort possible que les cartes de crédit « écoles » n'aient pas assez d'« espace monétaire » pour payer d'avance ce type de perfectionnement, le SEVF continuera à chercher des solutions avec l'employeur pour régler cette problématique.

## R

### évision des prévisions

budgétaires du SEVF 2024-2025

**Document 2425-CD-030**



Lors du CD de février dernier, les personnes déléguées ont adopté **la révision des prévisions budgétaires du SEVF pour la présente année scolaire.** Parmi les **points saillants** de cette révision, notons :

- De minimes ajustements au niveau des salaires et avantages sociaux;
- Une légère augmentation des dépenses pour les « session d'études locales » (par exemple, les séances de formation en lien avec les élèves HDAA) ainsi que pour les « Session d'études et colloques » au niveau national (par exemple, les Réseaux de formation professionnelle et d'éducation des adultes, les Réseaux d'applicateurs ou d'action professionnelle);
- Une diminution de nos frais pour la vérification comptable (changement de « mission » adopté plus tôt cette année);
- Augmentation des frais d'honoraires pour les « autres experts » (par exemple, médecin externe pour contre-expertiser certains de nos membres pour mieux les défendre);
- Diminution du budget des mobilisations (en fonction du retard de la négociation locale).

En résumé, **les excédents prévus après les dépenses d'immobilisation sont un peu plus élevés.**

## Santé et sécurité au travail

Lors d'une rencontre du comité SST avec notre CSS, l'employeur a porté à l'attention du SEVF une **problématique particulière** qui peut se produire dans les établissements pendant les mois d'hiver (et surtout par temps de grands froids ou par temps très venteux). Lors d'une tournée d'établissements faite pendant le temps des Fêtes, le constat a été le suivant : **plus de 200 fenêtres avaient été laissées déverrouillées ou entrouvertes**. La demande a donc été faite (et ce, pour tous les membres du personnel) de bien vérifier les fenêtres lorsque l'on quitte pour la fin de la journée, les fins de semaines ou, important, lors de plus longs congés.

## Semaine de la relève syndicale CSQ

Il y a déjà quelques années, notre Centrale, la Centrale des syndicats du Québec, a instauré **la Semaine de la relève syndicale**. Cette année, elle aura lieu **du 7 au 11 avril**. Parmi les diverses activités de cette Semaine, le **Camp de la Relève** demeure très populaire. Il s'agit d'un Camp où certaines personnes déléguées de syndicats locaux (comme le SEVF) peuvent avoir l'occasion d'approfondir leur rôle comme personne militante, en apprendre plus sur notre Centrale, assister à divers ateliers (comme la prise de parole lors d'instances syndicales), etc.

Cette année, le SEVF a encore retenu quelques noms de personnes déléguées pour assister à ce Camp et, dès que nous aurons reçu une acceptation de leurs inscriptions de la part de la CSQ, nous vous communiquerons leurs noms (assurément dans la prochaine parution de *L'abCD*).

# 1, 2, 3... GO !

<b>11 mars 2025</b>	<b>Conseil de délégués</b> <i>(en mode virtuel, par Zoom)</i>
<b>17 mars 2025</b>	<b>Assemblée virtuelle – Élections au CE du SEVF</b> <i>(Assemblée de mises en candidature)</i>
<b>18 mars 2025</b>	<b>Troisième (et dernière) séance de formation EHDAA</b> <i>(pour les enseignantes et enseignants désignés par leur école)</i>
<b>18 mars 2025</b>	<b>Convocation pour les élections virtuelles au CE du SEVF</b> <i>(s'il y a un ou plusieurs postes en élection)</i>
<b>18 au 20 mars 2025</b>	<b>Délai pour la vérification de la liste électorale des membres du SEVF</b> <i>(responsabilité de chaque membre pour vérifier si son nom est bien écrit sur cette liste)</i>
<b>24 au 26 mars 2025</b>	<b>Période de votation aux élections virtuelles pour le ou les membres au CE du SEVF</b> <i>(s'il y a un ou plusieurs postes en élection)</i>